

SOMMAIRE DU N° 1-2003

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

- Luc G. RADICATI DI BROZOLO. — *Mondialisation, juridiction, arbitrage : vers des règles d'application
seulement nécessaires ?* 1
- Pauline RÉMY-CORLAY. — *Mise en œuvre et régime procédural de la clause d'exception dans les
conflits de lois* 37

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

Pacte de New-York du 19 décembre 1966. — Droits civils et politiques. — Non-élimination. — Nationalité. — Non-applicabilité. — 2) *Convention de New-York.* — Discrimination raciale. — Élimination. — Droit à une nationalité. — 3) *Accession de territoires à l'indépendance.* — 1° Côte-d'Ivoire. — Loi du 28 juillet 1960. — Application. — Article 155-1 du Code de la nationalité. — Application dans le temps. — 2° Algérie. — Ordonnance du 21 juillet 1962. — Statut musulman. — Absence de renonciation. — Déclaration de reconnaissance. — Défaut. — Erreur légitime. — Appréciation. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 8 janvier et 19 février 2002, note Paul Lagarde, p. 77. Reconnaissance

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Loi étrangère. — Office du juge au fond. — Obligation de recherche. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 18 juin, 18 septembre et 22 octobre 2002, note Horatia Muir Watt, p. 86.

Régime matrimonial. — Réfugiés roumains. — Mariage en Roumanie. — Loi roumaine. — Conflit transitoire étranger. — Maintien des droits acquis. — Acquisition de la nationalité française. — Pétrification (non). — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 18 septembre 2002, note Georges A.-L. Droz, p. 92.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Exequatur. — Juridiction compétente. — Recevabilité de la requête. — Exigence d'un traité international (non). — Condition de réciprocité. — Libre accès à la justice. — Cour suprême de la Fédération de Russie 5 avril 2002, note Tatiana Kouteeva-Vathelot, p. 100.

Faillite. — Compétence. — Convention franco-belge du 8 juillet 1899. — Article 8, § 1^{er}. — Société commerciale. — Tribunal du siège social. — 2) *Convention franco-belge du 8 juillet 1899.* — Article 8, § 1^{er}. — Faillite. — Société commerciale. — Compétence. — Tribunal du siège social. — Cour de cassation (Ch. com.), 1^{er} octobre 2002, note Dominique Bureau, p. 109.

Surendettement des particuliers. — Compétence. — Débiteur demeurant en France. — Juge français. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 2 octobre 2002, note Jean-Michel Jude, p. 113.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Injonction anti-suit. — Comportement procédural abusif. — Compatibilité avec la Convention de Bruxelles. — Question préjudicielle. — Chambre des Lords 13 décembre 2001, note Horatia Muir Watt, p. 116.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 6, 1°. — Pluralité de défendeurs. — Demandes fondées sur la responsabilité délictuelle. — Demandes fondées sur la responsabilité contractuelle. — Connexité. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 8 janvier 2002 et (Ch. com.) 19 novembre 2002, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 126.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Algériens — *Entrée.* — *Séjour.* — *Emploi.* — Décret du 20 décembre 2002, p. 137.

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Commerce électronique. — Prestations. — Fiscalité. — Lieu de fourniture. — Loi de finances rectificative pour 2002, p. 146. — Énergie. — Marché du gaz. — Fournisseurs reconnus. — Loi du 3 janvier 2003, p. 146. — Mayotte. — Droit civil. — Ordonnance du 19 décembre 2002, p. 147. — Professions. — Mandataires judiciaires au redressement et à la liquidation des entreprises. — Loi du 23 janvier 2003, p. 148.

III. — Communautés européennes.

Assurance directe sur la vie. — Directive du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002, p. 149.

IV. — Informations diverses.

Actes de naissance. — Jugements étrangers supplétifs. — Rép. Min., p. 151. — Adoption internationale. — Organismes autorisés d'adoption (OAA). — Décret du 18 avril 2002. — Rép. Min., p. 152. — Cession de créances professionnelles. — Établissements de crédit étrangers. — Rép. Min., p. 153. — Nationalité française. — Acquisition volontaire. — Faculté d'opposition. — Indignité, par Sylvie Carotenuto, p. 155. — Comité français de droit international privé. — Compte rendu des travaux de l'année 2001-2002 par Dominique Hascher, p. 165. — Institut de Droit international. — Immunités. — Chefs d'État et de gouvernement. — Résolution d'août 2001, p. 170. — Académie de droit international de La Haye. — Sessions de cours, p. 173. — Conférence de La Haye de droit international privé. — Nouvelles conventions (1951-1999). — État des signatures, des ratifications et des adhésions au 1^{er} mars 2003, p. 174.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — Livres. — Batiffol (Henri), *Aspects philosophiques du droit international privé* (B.A.), p. 201. — Gandolfi (Giuseppe) dir., *Code européen des contrats* (Tito Ballarino), p. 202. — Herfarth (Christoph), *Die Scheidung nach jüdischem Recht im internationalen Zivilverfahrensrecht* (Paul Lagarde), p. 203. — Nishitani (Yuko), *Mancini und die Parteiautonomie im Internationalen Privatrecht. Eine Untersuchung auf der Grundlage der neu zulage kollisionsrechtlichen Vorlesungen Mancinis* (Guido Carducci), p. 209. — Savigny (Frédéric Charles de), *Traité de droit romain* (B.A.), p. 213.

II. — Revues

.....

Revue critique de droit international privé



Paul Lagarde

Bertrand Ancel

Horatia Muir Watt

DALLOZ